

ACCÉDEZ À UNE ASSISTANCE JURIDIQUE EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL, ET CE, À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Conscient de la réalité complexe et changeante des organisations municipales, le Service d'assistance juridique place l'intérêt des municipalités au cœur de ses travaux pour offrir des services en droit municipal et ainsi éviter les écueils susceptibles d'engager leur responsabilité civile.

UNE ÉQUIPE POUR QUI LE DROIT MUNICIPAL N'A PLUS DE SECRETS

Le Service d'assistance juridique compte sur une équipe de juristes qui soutient annuellement des centaines de municipalités. Ils ont une expérience concrète du fonctionnement des organismes municipaux et bénéficient d'un accès direct aux équipes pluridisciplinaires du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Cela leur permet de fournir des conseils préventifs adaptés et des solutions juridiques applicables aux réalités des municipalités.

DOMAINES DU DROIT MUNICIPAL TRAITÉS

Application réglementaire

- › Émission d'opinions juridiques
- › Consultation :
 - Interprétation des règlements municipaux
 - Accompagnement préventif pour l'émission de permis et autorisations
- › Évaluation de la responsabilité municipale
- › Recommandations sur le processus de sanction

Relation contractuelle

- › Rédaction et analyse de contrats
- › Rédaction et révision d'appels d'offres
- › Étude de la conformité des soumissions
- › Appui lors de l'exécution de contrats
- › Conseil sur les relations avec les fournisseurs, les partenaires et les OBNL
- › Responsabilité contractuelle et extracontractuelle

Accès à l'information

- › Évaluation de la recevabilité de la demande
- › Repérage des documents visés
- › Analyse des documents
- › Aide à la prise de décision

**Nos services d'assistance juridique préventive sont offerts à des tarifs préférentiels.
Les 4 premières heures annuelles de consultation sont offertes aux assurés du Fonds.**